

AVIS DE CONCOURS
- SESSION 2021 -
Personnels de direction

Service Inter académique de recrutement des personnels non enseignants

Personnels de Direction

Les inscriptions seront enregistrées par INTERNET sur le site :

 <http://www.education.gouv.fr/siac4>
Sélectionnez votre académie d'origine

**du mardi 13 octobre 2020, à partir de 12 heures,
au jeudi 12 novembre 2020, à 17 heures, heure de Paris,**

Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne peut être acceptée après le jeudi 12 novembre 2020, 17 heures, heure de Paris.

Pour l'épreuve orale d'admission, le dossier de présentation est téléchargeable sur le site du ministère, dès l'ouverture des registres d'inscription, à l'adresse internet suivante :
<http://www.education.gouv.fr/siac4>

Seuls les candidats déclarés admissibles doivent retourner le dossier de présentation, obligatoirement par voie postale et en recommandé simple.

L'absence de dossier de présentation ou sa transmission après le délai fixé dans l'arrêté d'ouverture entraînera l'élimination du candidat.

Aucune pièce complémentaire au dossier de présentation transmise par le candidat après cette même date (le cachet de la poste faisant foi) ne sera prise en compte.

Il est recommandé aux candidats de veiller à respecter les dates de remise de dossier d'inscription, pièces jointes, pièces complémentaires qui leur seront communiquées :

- Sur le serveur d'inscription
- Sur la confirmation d'inscription
- Sur la liste des pièces demandées

Les candidats doivent impérativement se reporter au Bulletin officiel n°38 du 8 octobre 2020 afin de prendre connaissance de la note de service du 5-10-2020 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2021.

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo38/MENH2026475N.htm>

Les candidats peuvent consulter le guide concours sur le site <https://www.education.gouv.fr/metiers-de-l-encadrement-99932>